

GUIDE POUR REPRÉSENTANT PERSONNEL

Également connu sous le nom d'exécuteur testamentaire



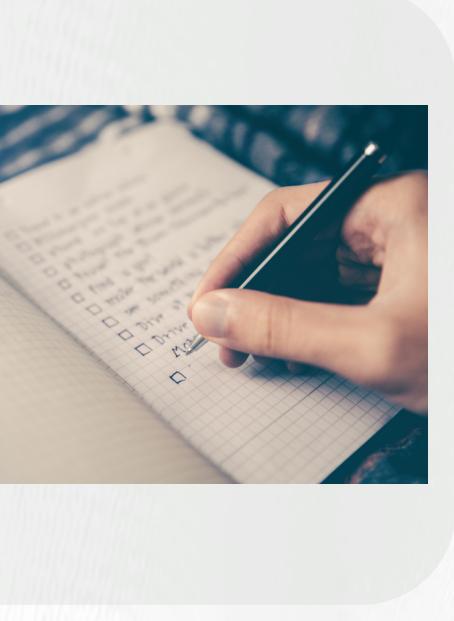
La procédure d'administration d'une succession peut sembler insurmontable aux représentants personnels.

Dans ce guide, nous recommandons les **sept étapes suivantes pour l'administration d'une succession**, de la recherche du testament à la distribution finale.

1 TROUVER LE TESTAMENT

- Regardez dans les coffrets de sûreté ou dans le coffre-fort où sont conservés les documents personnels.
- Contactez l'avocat(e) de la personne décédée qui peut avoir des informations sur l'emplacement du testament.
- Un testament contient souvent des informations sur le représentant personnel, des instructions pour les funérailles et d'autres directives.
- Si vous ne trouvez pas de testament, la succession peut toujours être administrée, mais nous vous recommandons d'obtenir un avis juridique sur les personnes qui peuvent demander à être administrateurs et sur les bénéficiaires.

2 ORGANISATION DES FUNÉRAILLES

- 
- Déterminez si la personne décédée avait pris des dispositions funéraires planifiées ou payées à l'avance.
 - Consultez la famille pour planifier les funérailles. Essayez de maintenir les dépenses à un niveau raisonnable.
 - Les institutions financières autorisent parfois le paiement des frais funéraires et d'autres dépenses (hypothèque, services publics, impôts fonciers, assurance des biens) de la personne décédée à partir de ses comptes bancaires, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir une lettre d'homologation. Renseignez-vous auprès de l'institution financière sur ses procédures.
 - Demandez au moins 10 déclarations de décès à l'entreprise de services funéraires.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le Centre albertain d'information juridique:

 question@infojuri.ca

 **1-844-266-5822**


**CENTRE ALBERTAIN
D'INFORMATION JURIDIQUE**
ALBERTA LEGAL INFORMATION CENTRE

3 ANNULATION DES COMPTES

- Informez les institutions financières et les compagnies de cartes de crédit du décès, leur fournir la déclaration de décès, demander le solde final du compte et la confirmation que le compte a été fermé.
- Annulez les cartes d'assurance santé, les permis de conduire, les passeports, les abonnements et tout autre type de pièce d'identité.

4 IDENTIFICATION DES ACTIFS (AVOIRS) ET DES PASSIFS (DETTES)

- Dressez une liste de tous les biens appartenant à la personne décédée, notamment : terrains, véhicules, comptes bancaires, investissements, liquidités, assurances, biens personnels et tout autre bien spécial.
- Dressez une liste de toutes les dettes de la personne décédée, y compris les dettes de carte de crédit, les dettes immobilières, les dettes de voiture, les emprunts ou toute autre dette.
- Pour obtenir de plus amples informations sur les biens ou les dettes, contactez l'institution où se trouve le bien ou la dette, en expliquant le décès, en précisant que vous êtes le représentant personnel et en demandant le solde dû.
- S'il y a des véhicules ou biens immobiliers dans la succession, assurez-vous que la compagnie d'assurance a été informée du décès et confirmez qu'il y a une assurance adéquate et continue. Il convient également de signaler le décès à toutes les entreprises de services publics.
- Faites l'inventaire des coffrets de sûreté appartenant à la personne décédée.
- Faites de votre mieux pour évaluer les biens immobiliers ou personnels, ce qui peut inclure l'évaluation des véhicules ou la recherche d'éléments de comparaison.
- Localisez les polices d'assurance-vie et identifiez les bénéficiaires.



5 OBTENTION D'UNE LETTRE D'HOMOLOGATION

- L'homologation autorise généralement le représentant personnel à gérer les biens de la personne décédée, de payer les factures et de distribuer les fonds aux bénéficiaires.
- Retenez les services d'un(e) avocat(e) pour vous aider à obtenir une lettre d'homologation. Lorsque la lettre d'homologation est reçue, elle est souvent sous forme électronique et aucune copie certifiée n'est donc nécessaire.

6 GESTION DE LA SUCCESSION

- Une fois que vous avez obtenu l'homologation, vous pouvez rassembler tous les fonds de la personne décédée dans un compte de succession. Écrivez aux institutions financières en joignant une copie de la lettre d'homologation et en demandant que les comptes détenus par la personne décédée soient transférés vers le compte de la succession.
- Demandez à un(e) comptable de remplir toutes les déclarations fiscales nécessaires pour la succession et de faire une demande de certificat de décharge (distribution finale).
- Une fois que vous avez le contrôle des fonds, payez les dettes de la succession à partir des fonds de la succession.
- Tenez une comptabilité organisée et complète de toutes les entrées et sorties d'argent et de biens personnels de la succession.

7 DISTRIBUTION AUX BÉNÉFICIAIRES

- Assurez-vous que toutes les dettes de la succession ont été payées.
- Distribuez aux bénéficiaires les dons spécifiques et les objets personnels décrits dans le testament.
- Déterminez la rémunération pour le représentant personnel, préparer une comptabilité finale et en rendre compte aux bénéficiaires.
- Le représentant doit obtenir une décharge des bénéficiaires ou présenter un rapport au tribunal.
- Une fois que les bénéficiaires ont approuvé votre comptabilité, vous pouvez distribuer le produit de la succession conformément au testament.

Ce document est traduit et adapté d'un guide produit par
Reynolds Mirth Richards & Farmer LLP

 780-425-9510

 www.rmrf.com